



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2013**

DATE DE CONVOCATION

08 juillet 2013

DATE D’AFFICHAGE

08 juillet 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°2013/38/M-T
Portant affectation de la dotation du CNES
Au titre de l'exercice 2013**

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE DOUZE JUILLET Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



.../...

Délibération n°38/2013/MT
Portant affectation de la dotation du CNES
au titre de l'exercice 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Il est nécessaire de réhabiliter un bâtiment communal construit dans le format des maisons traditionnelles créoles.

Situé dans le bourg de Montsinéry, à proximité de l'hôtel de ville et du carbet d'animation, ce bâtiment qui était jadis l'ancienne école de Montsinéry, a servi successivement de centre, puis de mairie temporaire pendant les travaux de construction de l'hôtel de ville actuel.

Ce bâtiment qui a aussi abrité à l'étage, l'office de tourisme de la Commune, est occupé aujourd'hui par la Poste, au rez-de-chaussée.

Aussi, dans le cadre du contrat territorial signé le 7 février 2012 avec la Région, la Collectivité a initié le projet d'un écomusée reprenant tous les différents sites mémoriels de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande. La Région a ainsi inscrit la subvention de 85 000 € pour cette opération, dans ce contrat.

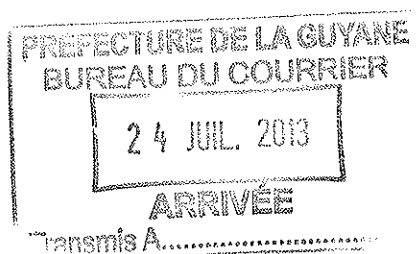
Cette structure sera implantée à l'étage du bâtiment qui nécessitera au préalable, une réhabilitation. Les premières estimations chiffrées pour cette réhabilitation, s'élèvent à 100 245 €.

Toutefois, afin de compléter le financement de cette opération, la Commune a, dans le cadre du comité de pilotage du CNES (*qui a eu lieu en Mairie en date du jeudi 04 juillet 2013*), présenté le projet de réhabilitation d'une maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale de Montsinéry.

Ainsi, la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013, a été attribuée pour ce projet, et ce, pour la somme de 15 245,00 €. L'un des éléments entraînant cette décision d'affectation, fut le fait qu'il s'agit de la dernière bâtisse traditionnelle existante dans le bourg de Montsinéry, qu'il conviendra de préserver.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Valider l'opération de réhabilitation de la maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale communale de Montsinéry.
- Affecter la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013, à l'opération mentionnée supra.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches, comptables et juridiques s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à l'Affectation de la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : **VALIDE** l'opération de réhabilitation de la maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale communale de Montsinéry.

Article 2 : **AFFECTE** la dotation du CNES d'un montant de 15 245,00 €, au titre de l'exercice 2013, à l'opération mentionnée supra.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR NEUF (09) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 12 juillet 2013

Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :

